

Bonjour,

J'ai pris connaissance de votre mail du dimanche 4 janvier 2015 dans lequel vous sollicitez mon appui pour légitimer la demande de votre association et de la FNAUT Picardie envers les usagers de la ligne Creil-Beauvais afin qu'ils puissent bénéficier d'une mesure commerciale de SNCF suite à la fermeture prolongée de la ligne jusqu'au 2 février 2015. La reprise du trafic était programmée initialement le 14 décembre 2014.

Aussi, je souhaite vous préciser que la réouverture de la ligne a été reportée du fait d'évènements externes qui ont perturbé la phase d'exécution des travaux. Des actes de vandalisme sont survenus à répétition sur cette ligne depuis l'été 2014 (vol de câbles aériens de cuivre sur 12 km). RFF et SNCF ont été amenés à prendre des dispositions alternatives pour enrayer ce phénomène (notamment en faisant appel à une société de gardiennage), en dépit des mesures de prévention déjà déployées depuis 2012 sur l'ensemble du réseau national au sein de ces deux activités et en coordination avec les services de l'Etat.

La décision d'enfouir les câbles de signalisation et de les remplacer par de la fibre optique ont été prises avec fatalement des délais prolongés d'interruption des circulations. En accord avec SNCF, je ne peux concéder l'indemnisation des usagers du fait de ces actions malveillantes externes. Le principe notamment de notre dispositif régional d'indemnisation des usagers se fonde sur des incidents imputables au fonctionnement du système ferroviaire.

Ces actes de malveillance sont très préjudiciables pour les usagers , pour notre collectivité et pour les exploitants du système ferroviaire (les coûts de ces malveillances se montent à hauteur 3 millions € pour RFF).

Le programme d'amélioration de la desserte de Creil-Beauvais est inscrit au Contrat de Projet Etat-Région 2007- 2013. Il vise à assurer la pérennité des infrastructures actuelles et favoriser l'accessibilité de 6 gares et 5 points d'arrêts (hors gare de Creil qui fait l'objet d'opérations indépendantes). Ces travaux sur l'axe Creil-Beauvais se dérouleront jusqu'en 2017.

Au terme de ces travaux, les conditions d'accueil, de sécurité et de confort des voyageurs (bâtiments et quais d'attente) s'en trouveront améliorées.

Bien Cordialement,

Daniel BEURDELEY